

## **A métiers féminisés, à syndicat féminisé, réelle volonté de partage du pouvoir décisionnel ? #WeToo**

Il y a quelques années, le SNES-FSU avec l'Institut de Recherche de la FSU a coordonné un travail de recherche « Trajectoires et rapports de genre dans l'enseignement du second degré ».

Sa lecture confirme que le second degré n'est pas exempt des inégalités que subissent les femmes dans le monde du travail ; retards de carrières, difficultés de conciliations vie professionnelle et vie personnelle, harcèlement sexiste...

Même dans un milieu que l'on penserait protégé par sa forte féminisation et son statut, les enseignantes doivent se battre pour être considérées comme des professionnelles sans subir de discrimination.

Rappelons qu'à ancienneté égale, les salaires des enseignantes du second degré sont inférieures d'environ 3 points à ceux de leurs collègues masculins et que la répartition par sexe dans les corps des agrégé-es est bien différent des corps des certifié-es.

Coïncidence ? Il n'est pas question de complot mais bien d'une réalité liée à une inégalité réelle entre les sexes.

Nos organisations syndicales sont-elles exemptes de ces inégalités ? Il va de soi qu'aucune structure n'y échappe, aucune structure n'évoluant hors des carcans de la société actuelle. Cependant, quand la conscience de la réalité est réelle, comme au sein de notre syndicat, nos textes de congrès ou les combats de nos commissaires paritaires au quotidien le montrent, des solutions existent. Et souvent, elles passent par des décisions qui contraignent à ce changement qui est encore trop lent .

Notre tendance a adopté la parité depuis de nombreuses années. Est-ce facile ? Non. Les femmes de l'École Émancipée ayant accédé à des postes de responsabilité dans le syndicat au nom de cette parité sont-elles plus incompetentes que les camarades masculins ? Sans aucun doute non !

Car, ces femmes qui ont pris des responsabilités à force de persuasion et à cause d'une contrainte décidée collectivement, ont pu se former grâce aux responsabilités qu'elles ont prises. Surtout, le collectif qui les a entourées, s'est obligé lui aussi à plus de travail en commun, à des tuilages importants, à une formation militante plus approfondie.

La modification statutaire qui propose de *tendre à une représentation F/H dans les instances du syndicat proportionnelle à la répartition F/H des syndiqué-es, et obligeant à une présence de femmes ne devant pas être inférieure à 50%*, fait partie des conditions nécessaires à mettre en place. L'École Émancipée qui a porté cette revendication, souvent seule, depuis des années ne peut que la soutenir.

Les enjeux sont de dépasser d'une part le plafond de verre des instances décisionnelles du syndicat, d'autre part une contrainte que les femmes s'imposent trop souvent elles-mêmes, celle d'une compétence qui ne serait jamais assez forte pour intégrer des sphères de pouvoir.

Car effectivement, l'enjeu, dans la sphère politique ou la sphère professionnelle, est bien celui du partage du pouvoir entre les sexes.

Le SNES empêcherait-il les femmes de prendre des responsabilités ? Non.

Doit-il leur faciliter l'accès par son organisation interne (ses statuts en l'occurrence) ? Oui.

*S'imposer des contraintes c'est avant tout se donner les moyens que les femmes puissent, dans le syndicat, accéder massivement à des responsabilités, à la hauteur de ce qu'elles représentent dans leur travail ordinaire. Des responsabilités qui leur sont pour l'instant difficilement accessibles, car leur place, dans la sphère publique comme privée, est encore trop celle que produit une société marquée par les inégalités de sexe.*

Le rôle de notre syndicat de transformation sociale est ici de s'en donner les moyens.

Amandine Cormier, Ingrid Darroman, Elisabeth Hervouet, Marie-Cécile Périllat, École Émancipée